

Séance ordinaire du 10.03.2020 à 19 heures 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : ROEHRIG Nicolas.

Absents non excusés :

Conseillers absents ayant donné procuration : HRYCENKO Marie à KOLB Sabine

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 20.02.2020

Lieu de séance : Mairie de Riedseltz.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 12.02.2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Points rajoutés à l'ordre du jour :

- BP 2020 : vote des taux,
- Cession chemin AF Riedseltz à Commune,
- Convention avec CD67,
- création poste saisonnier,
- subvention Croix Blanche.

DECISIONS

DELIBERATION 2020-10

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **197 232.69 €**,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 1 ABSTENTION :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Compte-rendu du Conseil municipal du 10.03.2020

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 157 232.69 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 40 000.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 197 232.69 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -178 263.89 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 26 700.00 €

Besoin de financement F =D+E - 204 963.89 €

AFFECTATION = C =G+H +197 232.69 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement +197 237.69 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

DELIBERATION 2020-11

Objet : Budget primitif 2020

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- voter le budget primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Résultat reporté (002)	Total
Dépenses	688 276.00 €		688 276.00 €
Recettes	688 276.00 €		688 276.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser	Résultats reportés 002 et 1068	Total
Dépenses	377 060.69	332 000.00		709 060.69
Recettes	206 528.00	305 300.00	197 232.69	709 060.69

DELIBERATION 2020-12
Objet : Budget primitif 2020

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE de :

- maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : taux gelé
- Taxe foncière bâti : 13.65 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.20 %
- CFE : 22.36 %

DELIBERATION 2020-13

Objet : travaux d'investissement exercice 2020/Hors restes à réaliser et remboursement d'emprunt

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE de :

- retenir les travaux suivants pour les investissements de l'exercice 2020 :

Opérations	Objet
Opération 87 : travaux de voiries diverses	Travaux éclairage public + impasse Chapelle : 5 000 € Filet pare-ballons : 3 000 € Eclairage déco Noël : 7 000 € Arrêt de bus : 20 000 € TOTAL OPERATION 87 : 35 000 €
Opération 85 : matériel, mobilier, outillage	Tondeuse robot : 15 538.80 € TOTAL OPERATION 85 : 15 538.80 €
Opération 90 : lotissement Tuilerie	Lotissement -Tuilerie : 17 000 € TOTAL OPERATION 90 : 17 000 €
TOTAL TRAVAUX	67 538.80 €

Il charge Mr le Maire de faire les demandes de subvention, dont il approuve les plans de financement, aux instances adéquates, notamment au Département, à la Région et à l'Etat.

Il autorise Mr le Maire à lancer les travaux et à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.

DELIBERATION 2020-14

Objet : Cession € symbolique chemin /AF Riedseltz à la Commune de Riedseltz

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- accepter la cession de l'AF Riedseltz à l'€ symbolique, des parcelles suivantes :

- Section 7 parcelle 157 (2) de 03.10 ares,
- Section 7 parcelle 158 (4) de 09.44 ares.

Soit au total 12.54 ares de chemin d'exploitation.

- autoriser Mr le Maire à signer les actes administratifs qui s'y rapportent, à faire office de notaire, et à passer les écritures comptables qu'il conviendra.

DELIBERATION 2020-15

Objet : Convention CD67-Commune/Gestion, entretien et surveillance du domaine public routier départemental

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- autoriser Mr le Maire à signer la convention citée en objet.

Cette convention a pour but de définir les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des ouvrages, équipements et aménagements autres que celles définies par les textes en vigueur et ce, conformément aux principes d'intervention appliqués par le Département.

DELIBERATION 2020-16

Objet : Redevance occupation domaine public (Orange)

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- Appliquer, pour l'année 2020 les montants plafonnés concernant les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications qui sont les suivants :
 - pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire et par artère) : **41.66 €**,
 - pour les artères aériennes : **55.54 €**,

Le montant pour la redevance 2020 est de **442.82 €** et s'établit comme suit :

- artères aériennes : 1.959 km x 55.54 € soit 108.81 €
- emprise au sol : 0.500 x 27.77 € = 13.89 €
- artères en sous-sol : 7.685 km x 41.66 € soit 320.13 €

TOTAL : 442.82 €

DELIBERATION 2020-17

Objet : Intervention de l'archiviste itinérant

Le Maire informe qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926. C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité, y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions. Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement. Son établissement est recommandé pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes.

Le Maire informe, que pour établir le récolement, le Service des archivistes itinérants du Centre de gestion propose une intervention **d'une journée**. Pour l'exercice 2020, les frais d'intervention sont de 320 € par jour.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ **1 jour**.

Il AUTORISE le Maire à signer les actes afférents

Les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020.

DELIBERATION 2020-18

Objet : création d'un emploi d'adjoint technique non-titulaire/Accroissement saisonnier d'activité

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- Créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de non-titulaire, pour un accroissement saisonnier d'activité.

Les attributions consisteront à assister l'adjoint technique en place et à le remplacer durant ses congés et en cas d'accroissement d'activité.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 348, indice majoré 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DELIBERATION 2020-19

Objet : Subvention Croix Blanche

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE avec 2 ABSTENTIONS de :

- verser une subvention de 2 500 € aux Secouristes de la Croix Blanche, section de Riedseltz, en prévision de l'achat d'un nouveau véhicule.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020.

INFORMATIONS

Le Conseil municipal de prendre acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.

La séance est levée à 21 h 30.

Prochaine séance le :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. HUMMEL Yves	
11. ROHRIG Nicolas	
12. HRYCENKO Marie	Procuration KOLB Sabine
13. GENTNER Corinne	